



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 10 mars 2025

Biodiversité Outre-mer : les trois appels à projets TeMeUm s'ouvrent du 10 mars au 4 mai 2025

Chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) consacre une enveloppe financière spécifique de 400 000 € pour soutenir des petits projets opérationnels en faveur de la biodiversité dans les Outre-mer français. Le programme TeMeUm et les 12 membres de son Comité des Partenaires orchestrent la répartition de ce budget en proposant trois appels à projets, qui seront lancés cette année entre le 10 mars et le 4 mai.



Compagnonnage entre les associations SOS faune Sauvage de Guadeloupe et le Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux de Guyane (GEPOG) ©SOS Faune Sauvage

Ces appels à projet visent à accompagner les associations, les communes et les structures gestionnaires d'espaces naturels (GIP et établissements publics) ultramarins pour la mise en œuvre de trois catégories de projets :

L'appel à micro-projets a pour objectif de favoriser un effet levier à la mise en place d'actions comme permettre à une jeune association de lancer un premier projet. Les micro-projets durent un an et sont financés jusqu'à 15 000 €

En 2024, parmi les 29 micro-projets sélectionnés on trouve des projets portant sur la restauration des habitats, le renforcement des connaissances, ou encore la sensibilisation. Par exemple, le microprojet lauréat de l'association La Voie Contée à La Réunion vise à réhabiliter et valoriser la faune et la flore de la Forêt de Nuages. Celui de l'association Vie d'Ô douce a pour objectif d'identifier les espèces de poissons d'eau douce de Wallis-et-Futuna. Enfin, le projet du Centre de découverte de la forêt guyanaise (CEDEFOG) vise à sensibiliser et former à l'identification des graines et des fruits comestibles d'Amazonie et à leurs usages.

L'appel à compagnonnages offre aux acteurs de la biodiversité ultramarine une alternative pour se former sur un domaine spécifique. Le concept : organiser un séjour professionnel sur une période d'une ou deux semaines aux côtés d'une autre structure experte dans le domaine visé. Cette formation sur-mesure, à construire en binôme, peut être sollicitée en vue d'un projet précis qui nécessite un savoir ou un savoir-faire spécifique, déjà expérimenté ailleurs. L'OFB prend en charge les frais de déplacement, l'hébergement et la restauration sur place à hauteur de 5 000 € maximum.

En 2024, trois compagnonnages ont été lauréats des appels à projet, dont celui des associations Bwara Tortues Marines de Nouvelle Calédonie et Te mana o te Moana de Polynésie, qui vise à partager leurs connaissances et renforcer les compétences sur le suivi des tortues marines.

L'appel à projets partenaires vise à soutenir les initiatives partenariales entre acteurs ou territoires en faveur de la préservation de la biodiversité des outre-mer et portées par les membres du Comité des Partenaires du programme (CoPa). Seuls les membres du CoPa TeMeUm sont éligibles pour des projets d'un an financés jusqu'à 20 000 €.

En 2024, trois projets partenaires ont été sélectionnés, et notamment celui du Conservatoire d'espaces naturels de Guyane qui souhaite organiser des journées d'échanges techniques sur le changement climatique à destination des gestionnaires d'espaces naturels et des partenaires de Guyane.

TeMeUm, un dispositif partenarial et adapté aux spécificités des petites organisations ultramarines

Les candidatures sont simplifiées et entièrement dématérialisées. Les dossiers de candidature sont évalués par des jurys locaux, composés d'acteurs de la préservation de la biodiversité de chaque territoire. Les équipes TeMeUm et des délégations territoriales ultramarines de l'OFB accompagnent les porteurs de projet à chaque étape de leur démarche - candidature, suivi du projet, bilan final et valorisation. L'aide financière s'élève à 80% maximum du budget annoncé et la subvention est versée en une fois au lancement de la mise en œuvre du projet.

Pour en savoir plus sur les appels à projets et le programme Te Me Um

Les règlements des appels à projets et les formulaires de candidatures à compléter en ligne sont accessibles sur Démarches Simplifiées du 10 mars au 4 mai :

Microprojets : demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-micro-projets-temeum-2025

Compagnonnages : demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-compagnonnages-temeum-2025

Projets partenaires : demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-partenaires-temeum-2025

Plus d'informations sur : <https://temeum.ofb.fr/>
Contacts : temeum@ofb.gouv.fr ou 04 67 69 84 67

TeMeUm est un programme financé et porté par l'OFB qui fonctionne grâce à l'appui concerté de son Comité des partenaires (CoPa), constitué d'organisations têtes de réseaux. Le CoPa discute de la conduite générale du programme et participe à l'identification et à la sélection des candidats aux appels à projets.



Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des

ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse

Lisa Boukraa / 06 67 98 05 13

presse@ofb.gouv.fr